

Ville hybride ou ville divisée : à propos du chiac et d'une ambivalence productive

Catherine Leclerc

Numéro 22, automne 2006

Urbanité et durabilité des communautés francophones du Canada

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005384ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005384ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Leclerc, C. (2006). Ville hybride ou ville divisée : à propos du chiac et d'une ambivalence productive. *Francophonies d'Amérique*, (22), 153–165.
<https://doi.org/10.7202/1005384ar>

VILLE HYBRIDE OU VILLE DIVISÉE : À PROPOS DU CHIAI ET D'UNE AMBIVALENCE PRODUCTIVE

Catherine Leclerc
Université McGill

La créolisation culturelle : célébration et inquiétude mêlées

« L'étude de l'Acadie actuelle, écrit François Paré (qui parle ici de l'Acadie gravitant autour de Moncton), soulève le difficile problème de l'interprétation des langues et de la créolisation des cultures » (2003 : 187). Cette créolisation, selon Paré, est ludique et festive. Elle est transformation, détournement. Elle est à la fois un signe d'ouverture à l'autre et de réinvention de soi. Toutefois, en raison du rapport souvent diglossique existant avec l'anglais dominant, le Québec, l'Acadie et le reste du Canada français ont eu tendance à se méfier d'une telle créolisation. Paré ne fait d'ailleurs pas tout à fait exception. S'il cherche, dans ses travaux récents, à dépasser l'angoisse de la fragilité et de la fin propre à la réalité et au discours minoritaires, il ne laisse jamais l'inquiétude loin derrière. Signe d'une tolérance grandissante à l'égard des transferts culturels, la créolisation de l'Acadie monctonienne, fait-il valoir, « pourrait aussi suggérer que la question de l'intégrité culturelle se déplace, et même que cette culture distincte est en voie de dissolution » (p. 195).

La célébration et l'inquiétude mêlées de son essai *La distance habitée* ne sont pas que le résultat d'un regard extérieur jeté sur une ville périphérique et atypique par rapport aux centres urbains québécois et canadiens. Elles font également partie des discours locaux. En témoignent les réactions au chiac, à la fois code identitaire d'une certaine Acadie monctonienne et résultat du contact avec l'Autre dominant. Ces réactions oscillent constamment entre la légitimation et la méfiance, voire la dénonciation. Le discours d'Herménégilde Chiasson sur le chiac en fournit un exemple éloquent. On se souviendra qu'il est arrivé à Hermé (comme les gens de la région l'appellent avec affection) de prendre position contre le chiac. C'est qu'il y voyait le signe d'un « glissement progressif vers l'anglais » (Chiasson, 1998 : 86). Invité à Montréal en 2004 pour parler du bilinguisme, l'écrivain, artiste et lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick nuance ses objections. Il souligne le recours « de plus en plus conscient » au chiac dans la littérature acadienne, et l'interprète comme un moyen ambigu de se définir en résistant « à la fois à l'anglophonie et à la francophonie » (2004). Pour Chiasson, l'usage littéraire du chiac tient autant à un repli sur une identité acadienne spécifique qu'à une ouverture vers une culture globale d'expression anglaise.

Une littérature ambivalente

Célébration et inquiétude; ouverture et repli; résistance et accommodement. Dans la littérature acadienne produite à Moncton et sur Moncton, cette ambivalence – cette schizophrénie, dirait Marie-Linda Lord (2005) – trouve des échos puissants. C'est le cas, à tout le moins, dans les romans de Gérald Leblanc, de France Daigle et de Jean Babineau. Chez ces auteurs, le besoin de tracer des voies de contact cohabite avec celui de délimiter l'espace, la transversalité créatrice avec la résistance étanche, et l'enracinement avec l'itinérance. D'où l'ambivalence dans la représentation du rapport entre les langues, entre les groupes linguistiques, et entre les diverses cartographies urbaines auxquels ces rapports donnent lieu.

Paru en 1997, *Moncton Mantra* de Gérald Leblanc se veut le roman d'une Acadie moderne et ouverte sur le monde, par opposition à l'Acadie rurale traditionnelle et à ses mythes d'homogénéité. « L'épine dorsale me rétrécit », affirme son narrateur, « quand j'entends un *freak* folklorique déclarer concernant la guitare électrique : "C'est pas acadien". Je ne peux que répondre : "J'm'en god-dam ben" » (1997 : 104)¹. « Je veux des histoires de ville », ajoute-t-il, « des contradictions et des exaltations urbaines, la vie d'aujourd'hui quoi, comme moteur de création » (*MM* : 104). Dans cette perspective, le français de Leblanc doit inclure le chiac, qui devient le symbole de l'urbanisation acadienne :

Nous parlons beaucoup de langue en discutant de poésie qui mêle le français et le chiac. Le phénomène m'intrigue sans que j'y vois [*sic*] très clair. La langue que je parle est un mélange de français dit standard et de vieux français acadien qui me vient de mon origine villageoise, parsemé de bouts d'anglais. Le chiac, c'est tout ça aussi, mais mêlé davantage dans une symbiose assez originale (*MM* : 30).

Les termes de cette inclusion ne sont pourtant pas simples. D'un côté, Leblanc évoque « la musique de l'expérience d'une ville » (*MM* : 30), ou encore le « plaisir que nous procurent les mots de notre réalité » (*MM* : 46). D'un autre côté, la ville suscite l'aliénation et doit être reconquise. Résultat de la domination anglaise de Moncton, l'hybridité linguistique est un phénomène déroutant, tandis que le français permet au sujet de trouver un ancrage identitaire plus stable et rassurant :

J'ai l'impression que ma langue n'appartient pas à ce décor, tout en sachant qu'elle habite cette ville depuis toujours, subtile et séditieuse. Je remarque, après avoir décidé de ne plus parler anglais nulle part, que je l'entends moins. Ou plutôt le français passe au premier plan, entouré d'un bruit autre, comme celui d'une radio qui joue dans une pièce à côté. Ainsi je circule dans ma langue en explorant ma ville (*MM* : 47-48).

Dans le discours du narrateur, le chiac est associé à une revendication identitaire, mais aussi à un « attrait vers l'ailleurs et vers l'autre » qui permet de réinventer l'identité acadienne. Dans ses pratiques, un français standardisé lui est préféré². Dans le passage qui précède, lorsqu'il parle de sa langue, Leblanc ne parle plus que du français.

On trouve la même ambivalence dans les derniers romans de France Daigle. *Petites difficultés d'existence* est particulièrement intéressant à cet égard, parce que la présence du chiac y est à la fois accrue et contestée. Porte-étendards du chiac dans l'écriture de Daigle, Terry et Carmen ne s'entendent plus sur son usage. « C'est pas beau un enfant qui parle chiac » (Daigle, 2002 : 144)³, lance Carmen, qui accuse Terry de faire « par exprès » (PD : 149), de ne pas « [s]e force[r] » (PD : 150). Terry, de son côté, s'inquiète à la fois de sa capacité à s'exprimer sans avoir recours au chiac (trouvera-t-il les mots français?) et de l'opération de censure que le point de vue de Carmen avalise : « Pis anyway, depuis quand c'est qui faut qu'on se force pour parler notre langue? Je veux dire, c'est notre langue. On peut-ti pas la parler comme qu'on veut? » (PD : 150).

À ce conflit, Daigle apporte une solution habile et nuancée, qui engage l'achat de dictionnaires. Au fur et à mesure que son écriture s'ouvre au chiac de ses personnages, elle leur fournit aussi, dans un jeu misant sur l'équilibre et la réciprocité, des outils pour qu'ils puissent se réapproprier le français standard. À la question posée par Annette Boudreau et Matthieu LeBlanc – « est-ce que le chiac peut constituer une voix permettant l'accès à un français plus standardisé? » (2000 : 233) –, l'écrivaine semble répondre par l'affirmative. C'est dans la mesure où il peut constituer une telle voix d'accès, bien davantage que comme code qu'elle pourrait substituer au français standard, que le chiac participe à son écriture.

Chez Daigle, l'usage du chiac demeure donc prudent. D'abord, l'auteure prend soin de souligner l'altérité de l'anglais par des italiques, un procédé qu'elle épargne aux régionalismes acadiens d'origine française⁴. Ensuite, le chiac, dans *Petites difficultés d'existence*, est le domaine réservé des personnages. La voix narrative hétérodiégétique, elle, s'y aventure peu. Bien réel dans l'écriture de Daigle, l'agencement polyphonique des langues va de pair avec un travail soutenu d'affirmation d'une réalité francophone fragile. Le chiac participe à un tel agencement en tant que variante – légitime mais non distincte – de cette réalité francophone.

Or si le chiac peut devenir dans l'écriture de Daigle une réalité acadienne davantage qu'un signe de contact, c'est aussi parce que le Moncton de l'écrivaine évacue presque entièrement la composante anglaise de la ville. Benoît Doyon-Gosselin et Jean Morency ont souligné le travail qui s'accomplit dans *Petites difficultés d'existence* pour faire de Moncton une ville ouverte sur le monde. Ils ajoutent que cette ouverture se fonde en partie sur une utopie linguistique :

Dans ce roman, les personnages interagissent seulement en français avec leur entourage. Pour le lecteur néophyte, Moncton semble être une ville qui fonctionne essentiellement en français (et en chiac) et où les intrusions de

l'anglais demeurent minimales. Rêve irréalisable s'il en est un, compte tenu du pourcentage de francophones habitant réellement la ville (33 %) (2004 : 82).

Ainsi, le travail d'hybridation qui a cours dans *Petites difficultés d'existence* exclut les personnages anglophones, ou à tout le moins minimise leur présence et leur influence. Dans les lofts de Zed, « c'est probablement yinque des Français qui allont rester là. Avec une couple d'Anglais mêlés parmi. Comme à Aberdeen » (PD : 50).

On s'en rend compte, le Moncton de Daigle est une utopie linguistique et culturelle dont la portée est projective davantage que mimétique. De cette projection parfois à l'encontre du réel, les lofts dont Zed dirige la rénovation témoignent encore une fois : tandis que le projet de Zed se réalise dans l'harmonie, le bâtiment monctonien dont Daigle s'est inspirée, lui, a été démoli. Les dictionnaires jouent un rôle similaire, puisqu'ils agissent à titre de garants ironiques d'une acquisition *future* de la norme française. Que toutes ces stratégies narratives visent à redonner à des Acadiens les rênes leur permettant de gérer le contact n'est sans doute pas le fruit du hasard.

Tout autre est l'équilibre auquel arrive un romancier comme Jean Babineau – encore qu'un élément de projection fasse partie intégrante de son œuvre. Chez lui, l'usage du chiac est moins timide, moins circonscrit que chez Leblanc et chez Daigle. Toutes les barrières linguistiques que Daigle et Leblanc aménagent pour séparer leur écriture d'une contamination qu'elle intègre pourtant s'effondrent sous la plume de Babineau. Dans *Bloupe*, paru en 1993, le chiac traverse le texte de part en part. Il apparaît dans le parler des personnages comme dans celui de la voix narrative. De plus, le texte recourt abondamment au *code-switching*, sans isoler l'anglais par des italiques. Il met consciemment les langues qu'il emploie sur un même plan, et fait remplir à chacune toutes les fonctions du langage littéraire. Avec Babineau, on a donc affaire à une « créolisation » sans inhibition. En témoigne ce passage de *Vortex*, son troisième et plus récent roman :

J'ai checké out le Chac. Y est kind of cool. Contentieux comme un teddy bear de cacauatl avec son cendrier abreuvoir vide sur son midriff entre ses mains, il te regarde à travers les âges avec ses yeux Johnny-on-the-spot, reposant sur son sacrum et la partie lombaire de son dos, genoux et têtes relevés, dans une position imprenable [...] de soumission qui n'est qu'un gros cover-up [...] (2003 : 71).

Et pourtant l'écriture de Babineau n'est pas, elle non plus, à l'abri de l'ambivalence. Chantal Richard le constate : « Bien que les mots en anglais sont [*sic*] facilement intégrés et appropriés dans la langue de l'auteur, ce n'est pas le cas pour *les Anglais*. Les groupes linguistiques se côtoient mais sans réussir à franchir les murs qui les séparent » (1998 : 30-31). En fait, on pourrait aller plus loin et affirmer non seulement que *Bloupe* ne parvient pas à franchir les murs qui séparent les Acadiens de leurs voisins anglophones,

mais qu'il travaille même à les solidifier. Tout se passe comme si la reconnaissance de l'hybridité identitaire acadienne entraînait la nécessité de tracer une ligne de démarcation solide par rapport au Moncton anglophone. « J'imagine, en courant, que je tisse un cercle autour des quartiers anglais de Monckton. Un filet pour les retenir », explique le narrateur de *Bloupe* (Babineau, 1993 : 76)⁵.

Pour préserver l'écriture de cette dissolution dont Paré craint qu'elle ne soit une conséquence de la créolisation, Babineau en arrive lui aussi à un équilibre précaire, en mouvement. Dans *Bloupe*, le Moncton acadien peut se créoliser en toute liberté dans la mesure où un écart est maintenu – c'est-à-dire dans la mesure où lui est opposé le caractère fermé, homogène, du Moncton anglophone. Dans *Vortex*, le repli sur soi d'un narrateur soucieux de tracer la frontière le séparant de l'*autre* fait place à la découverte d'une Amérique continentale métisse. Toujours présent, le chiac est apparenté à la panoplie des langues hybrides parlées par les communautés minorisées à la grandeur du continent. Mais là où le texte gagne en confiance et en ouverture, la portion de chiac qu'on y trouve tend à s'amenuiser. Selon une équation sans cesse renouvelée, l'équilibre est préservé.

Même si les solutions qu'ils proposent sont chaque fois différentes, les romans monctoniens contemporains semblent tous confrontés au même dilemme. Pour Babineau comme pour Daigle et LeBlanc, il s'agit de représenter Moncton en tant que ville acadienne « plurielle et diversifiée » (Boudreau et LeBlanc, 2000 : 234). Ces romanciers s'inscrivent dans un courant d'artistes qui, comme le résument Boudreau et LeBlanc, « veulent marquer leur spécificité et faire montre d'une identité qui s'appuie sur une acceptation de la diversité qui appelle à la reconnaissance de différentes variétés linguistiques même si certaines d'entre elles montrent les traces d'une possible anglicisation » (p. 234-235). Mais en même temps, il s'agit *aussi* de protéger le texte culturel hybride de sa dissolution sous l'influence d'une culture dominante. D'où les mouvements, linguistiques ou thématiques, de repli et de cloisonnement. En somme, si l'Acadie se créolise par le chiac, si, dans les mots de Paré, elle est « façonnée par l'appel horizontal, transversal, de sa multiplicité » (2003 : 214) – voire si elle se montre fascinée par cet appel –, elle lutte aussi contre sa dispersion et ajoute à sa porosité une dose aussi grande d'étanchéité.

Acadie urbaine : où sont les limites?

Les balises fixées à l'usage du chiac dans la littérature sont cependant différentes dans d'autres volets de la vie culturelle, suggérant un renouvellement des enjeux entourant la créolisation de l'Acadie. Afin d'éclairer ce renouvellement, j'aimerais à présent me tourner vers le site Internet « Acadie urbaine » et les discussions animées qui s'y déroulent. Comme son nom l'indique, ce forum basé à Moncton véhicule une vision de l'Acadie axée sur son urbanité. Plusieurs artistes et intervenants de la scène monctonienne y contribuent, avec pour objectif de créer un espace symbolique pour l'hybridité de la culture chiac. « Acadie urbaine » est donc aussi un laboratoire, où

l'écriture du chiac – cette langue orale – est mise à l'épreuve d'expérimentations de toutes sortes⁶. Or si tous à « Acadie urbaine » reconnaissent une place au chiac, les enjeux qui entourent l'usage de cette langue hybride n'en sont pas moins ardemment débattus.

Dans une discussion sur le chiac et le français standard ayant eu lieu entre février et avril 2005, deux lignes de pensées peuvent sommairement être tracées. L'une revendique pour le chiac un statut créole⁷, tandis que l'autre souhaite en faire un dialecte du français. Ces lignes de pensée correspondent aux choix linguistiques des participants. Les tenants d'un chiac créole utilisent davantage le chiac et l'anglais que ceux d'un chiac francophone. Ainsi, Amélie⁸, l'une des participantes au forum, exprime son inquiétude par rapport aux excès du chiac dans un français respectueux des normes légitimées : « Bref, ce que je décrie, c'est qu'à force d'utiliser des mots anglais, par paresse ou de façon innocente, on en vient qu'à lentement éroder son vocabulaire » (Acadie urbaine, « Quoice tu parles about », 1^{er} février 2005 : 1)⁹; tandis que Vautour lui réplique :

Moi j'care même pas si l'monde décide de parler anglais icitte parce que pour moi être Acadien dans Moncton ça veut nécessairement dire que t'es bilingue sinon get with it. À Moncton, si tu veux comprendre c'qui s'passe autour de toi well faut que tu comprennes le français, l'anglais pis le chiac (Acadie urbaine, « Quoice tu parles about », 2 février 2005).

Notons que la différence entre ces deux types d'écriture n'en est pas une de compétence. Comme le remarque la jeune sociolinguiste Mireille Mc, les choix linguistiques des participants aux discussions d'Acadie urbaine sont conscients et soupesés :

Je crois que j'ai envie d'intervenir dans cette discussion, but dans ma own petite nerdy way. [...] Je peux me positionner de plusieurs façons, en utilisant stratégiquement certaines voix. Ici, je le fais à la fois en utilisant des termes techniques sociolinguistiques (ce qui me donne un semblant d'autorité) et en utilisant un peu de chiac (pour clarifier ma position dans le débat). [...] Nerding out! (Acadie urbaine, « Quoice tu parles about », 1^{er} mars 2005)

Chez les tenants d'une conception créole, deux aspects du chiac valent d'être soulignés. Le premier est une désolidarisation à l'endroit du français et des cultures francophones. Parmi les participants à la discussion, Bing est celui qui exprime cette désolidarisation le plus clairement :

Mais, en toute gentillesse, trouvez-vous pas ça juste un tout p'tit peu arrogant, de prétendre « sauver la langue française »? Comme si sauver la langue française allait sauver la culture française? Comme si la culture française était une réalité quotidienne ici, à Moncton, où le chiac se parle?

Et :

J'm'excuse, mais pour moi, la France n'a rien à voir avec mon identité. Oui, elle est présente dans le passé de mon peuple [...] Mais je ne ressens pas un gros rapprochement avec cette culture. Par contre, les Anglo de Parkton qui étaient mes voisins, pis que leurs pères travaillaient au même Shop de CN que mon père... Eux, ils comprennent [...] (Acadie urbaine, « Quoice tu parles about », 2 février 2005).

De cette absence de solidarité envers la France, sa culture et sa langue, il faut ajouter qu'elle n'équivaut pas à un repositionnement dans le giron de l'anglais. Sur ce point, les propos décrivant le chiac comme une marque de créolisation culturelle mettent en acte la conception à laquelle ils adhèrent : ils se situent dans l'interstice et – en témoigne le « [n]erding out » de Mireille Mc – réinventent l'anglais aussi bien que le français¹⁰.

Encore émergent dans les discours acadiens sur Moncton, le deuxième aspect du chiac comme instrument de créolisation est l'évocation qui l'accompagne d'une culture urbaine translinguistique, où anglophones et francophones peuvent se rencontrer. Encore une fois, c'est surtout chez les tenants d'un chiac créole que le rapprochement se fait sentir. « Pis arrêtons de fucking boudier les anglais » (Acadie urbaine, « Quoice tu parles about », 2 février 2005), s'exclame Vautour. Dans une autre discussion, Chops abonde dans le même sens :

Quand [...] vous vous mettez à généraliser que tous les Anglais à Moncton [...] ne font aucun effort pour apprendre ou parler la langue de Molière, vous êtes beyond erronés! Je connais une bonne gang de jeunes anglophones qui sont actually, voire même très fiers de parler en français (Acadie urbaine, « Convention de la SAANB », 25 octobre 2004).

Pour les tenants d'un chiac francophone, imposer des limites à une créolisation qui porte en elle le risque de la dissolution apparaît essentiel. « Le point que je tentais de soulever, c'était de déterminer où sont les "limites" ou les "balises" d'un dialecte... », fait valoir Amélie. « Elle est où la limite du "chiac", la limite de l'utilisation de mots anglais, anglicismes, calques, dans notre "dialecte"? » demande-t-elle. Et : « [...] je crois que certains messages postés sur le babillard sont trop anglais pour être du chiac... » (Acadie urbaine, « Quoice tu parles about », 3 février 2005).

Certes, de ce discours qui tente de baliser le chiac en le ramenant (de force davantage que de gré) vers une norme francophone, on peut souligner les visées homogénéistes. L'homogénéisme, c'est le nom que donnent Jan Blommaert et Jef Verschueren (1998 : 117-147) à une idéologie, héritée du nationalisme européen, qui valorise l'homogénéité des communautés¹¹. L'homogénéisme voit dans l'hétérogénéité – et en particulier l'hétérogénéité linguistique – une menace à l'intégrité de la communauté. Sans doute est-ce l'influence d'un tel mode de pensée qui autorise Amélie à tenter, prônant la prudence, de hiérarchiser les formes de chiac de manière à en exclure certains usages jugés non conformes aux caractéristiques identitaires du groupe¹².

En même temps, on aurait tort de voir dans toutes les modalités de l'insistance à imposer des frontières au chiac le résultat d'une attitude de crispation. S'il peut ouvrir une fenêtre sur l'anglais sans que cette ouverture ne suggère nécessairement l'engloutissement, si, « comme symbole, le chiac réussit à donner une identité francophone aux Acadiens qui, auparavant, en raison du stigmate qui frappait leur langue, préféraient parler anglais » (Boudreau et LeBlanc, 2000 : 233), bref, s'il peut servir de matrice à une hybridation positive, c'est bien sûr parce qu'il oppose aux règles linguistiques établies une norme locale que sa souplesse rend rassembleuse. Mais, tout autant, le pouvoir d'orchestration du chiac tient au fait qu'il possède ses codes propres qui le distinguent à la fois du français et de l'anglais standards. Sur ce point, les travaux de Marie-Ève Perrot montrent clairement que les locuteurs du chiac ne reconnaissent pas toutes les formes d'hybridation entre le français et l'anglais comme faisant partie de leur dialecte (Perrot, 2005, 2006)¹³. En outre, les évaluations que font ces locuteurs vont toutes dans le même sens. Comme Amélie – qui, à distance du chiac, met un frein à ses usages légitimes –, les locuteurs du chiac eux-mêmes distinguent leur parler d'une simple alternance entre les langues ou d'un libre passage à l'anglais.

Entre la liberté octroyée par le chiac et sa codification, il est parfois difficile de prendre position. L'écrivain Paul Bossé, par exemple, insiste simultanément sur ces deux aspects, et ne peut que noter leur orientation contradictoire (entrevue, 14 août 2005). D'un côté, Bossé se décrit comme un défenseur du chiac, langue par excellence de l'urbanité acadienne. Il en apprécie le caractère « anarchique », sans règles, où chacun peut, en toute liberté « avoir son propre dosage » de français et d'anglais. De l'autre, faisant écho aux propos d'Amélie et à ceux des jeunes rencontrés par Perrot, Bossé hiérarchise lui aussi diverses catégories d'hybridation. Il oppose le chiac au « franglais », une anglicisation massive du français qu'il perçoit comme un piège. À ce balisage, il met cependant aussitôt un frein en ajoutant : « Mais je veux pas sonner comme un prof de Mathieu-Martin. » En somme, Bossé préfère rester dans l'ambivalence.

Partagée par certains de ses plus ardents défenseurs, l'inquiétude quant aux frontières du chiac peut certes être relativisée, mais elle est trop complexe pour être écartée du revers de la main. De la même manière, le chiac lui-même et les louvoiements qu'il contient ne peuvent plus être réduits à un glissement unidirectionnel vers l'anglais, à moins d'en oblitérer les enjeux stratégiques les plus urgents. Initiatrice du débat sur le chiac à « Acadie urbaine », Miss Colette revient sur les objections d'Amélie en émettant une opinion bien campée qui relève clairement d'un désir de mettre des balises à la proportion d'anglais que peut accueillir le chiac. Cependant, l'intérêt de cette opinion réside peut-être, tout autant que dans la position explicite de son auteure, dans les accommodements révélateurs qu'elle juge nécessaire d'apporter à l'endroit des pratiques qu'elle dénonce. En effet, le propos de Miss Collette indique que si la reconnaissance actuelle du chiac n'est pas entièrement consensuelle, elle n'en est pas moins réelle :

[...] quand une phrase est composée à 70 % de français et 30 % d'anglais, s'agit-il toujours d'un dialecte ou d'autre chose? Je suis d'accord que le chiac,

par exemple, représente une certaine réalité pour ceux qui l'utilisent. Toutefois, il y a des moments où il manque sérieusement de contenu francophone. Quand une langue agit de cette façon, quel est son avenir? (Acadie urbaine, « Quoice tu parles about », 3 février 2005)

La question posée par Miss Collette est destinée à rester sans réponse. On ne sait pas, en fait, quel sera l'avenir du chiac et du français à Moncton. Ce qu'on commence à entrevoir, c'est que la situation évolue au fur et à mesure que le statut de Moncton se transforme sur le territoire acadien. Toute une partie du débat sur le chiac oppose les Acadiens du Nord, issus de communautés homogènes et souvent unilingues, à ceux du Sud, ayant une longue histoire de contact direct avec l'anglais. À « Acadie urbaine », le débat oppose aussi les Acadiens vivant au Québec, où le chiac est une langue étrangère, et ceux qui demeurent à Moncton et pour qui son usage a des résonances immédiates. Signe de minorisation par rapport à un oppresseur puissant, le chiac, maintenant que Moncton est devenu un pôle d'attraction, peut aussi servir d'indicateur d'une position avantageuse tant sur la scène acadienne que dans un Nouveau-Brunswick désormais officiellement bilingue où le développement économique et culturel passe de plus en plus par les Acadiens.

L'hybridité en spectacle

Dans ce contexte, les rapports entre francophones et anglophones se transforment. D'abord performance de bar, *Johnny Talk-Talk* a été télédiffusé durant tout l'automne 2004 et une partie de l'hiver 2005 par le réseau Rogers. Premier *talk show* acadien, *Johnny Talk-Talk* était aussi une étrange performance bilingue. Selon les communiqués de presse, il entendait « projeter une image plus actuelle de l'Acadie et des autres communautés de la province » (Rogers). L'hôte, l'Acadien Jean-Marc Dugas dit Johnny, animait le *show* avec l'accent pseudo parisien et l'anglais résolument francisé qu'il parle dans la vie de tous les jours. À ses côtés, la chanteuse et coanimatrice Lullaby Baxter s'exprimait à peine en français. Entre les deux, l'artiste René Cyr proposait des chroniques en chiac et sur le chiac. Une brochette d'invités, francophones et anglophones, défilait, à qui aucune norme linguistique n'était imposée. Le group rap de la Baie Ste-Marie Jacobus et Maleco est passé par *Johnny Talk-Talk*, comme le chanteur blues d'origine anglo-québécoise Petunia. Tout le continuum linguistique néo-brunswickois était représenté, dans une cérémonie délirante dont les maîtres d'œuvre étaient des artistes acadiens de la région de Moncton – avec, pour reprendre l'expression de Daigle, « une couple d'anglais mêlés parmi ».

Pour beaucoup d'artistes anglophones invités par Dugas, cette tribune acadienne constituait un tremplin nécessaire à l'évolution de leur carrière au Nouveau-Brunswick. Pour l'auditoire, majoritairement acadien, l'événement était le lieu de collaborations inédites. Sur la toile, « Acadie urbaine » n'était pas seule à faire régulièrement mention de l'émission. Le forum de langue anglaise « Moncton locals » la décrivait comme « *the*

local cable show » (Fulcrum, Moncton locals, 4 février 2005)¹⁴ – comme s'il allait de soi que la vie culturelle locale doive en passer par le français, et comme si cette acadianité ne lui enlevait rien de sa représentativité. De même, le journal *Here, New Brunswick's Urban Voice*, a commenté l'expérience du *Johnny Talk-Talk* avant même qu'elle ne soit télévisée¹⁵.

Ainsi, cette expérience pourrait donner envie de décrire la créolisation comme un enrichissement. Mais en même temps, l'interruption abrupte du *talk show* montre bien qu'on ne saurait ici parler d'institutionnalisation. Nombreux, les contacts et la collaboration entre locuteurs des deux principaux groupes linguistiques demeurent ponctuels. Quant à leurs représentations, elles ont un caractère performatif qui leur donne la mobilité de ces *arts of the contact zone* décrits par Mary Louise Pratt – arts hétérogènes « *on the reception end as well as the production end* » (Pratt, 1999).

De ce point de vue, les discours favorisant le contact s'inscrivent parmi d'autres discours et en relation avec eux. S'ils soulignent une nouvelle tendance, ils visent aussi à la création d'un équilibre. Ainsi, les membres d'« Acadie urbaine » qui font montre d'une plus grande allégeance à l'endroit d'un Moncton bilingue que d'une Acadie francophone répondent à des interlocuteurs dont ils perçoivent qu'ils censurent cette réalité. Si, dans le cadre de ce débat, les points de vue sont polarisés, la discussion dans son ensemble nous ramène à l'ambivalence¹⁷. Un exemple de cette valeur stratégique des énoncés sur Moncton comme zone de contact me vient de l'écrivaine Rose Després. Sachant que je m'intéresse au chiac et à l'hybridité monctonienne, Després me parle de ses propres origines, acadiennes mais également anglophones, et de son aisance aussi bien en anglais qu'en français. Elle me donne pour exemple du potentiel stylistique du chiac une phrase entendue de la bouche de sa fille : « Je get pas la math ». En entrevue avec Dominique Payette (2005), qui s'enthousiasme du pouvoir d'attraction des Acadiens sur la scène culturelle monctonienne mais lui oppose un emploi du chiac à ses yeux indicateur de la minorisation des Acadiens à Moncton, Després se sert du même exemple de manière différente. La phrase de l'enfant, alors, justifie la nécessité de « garder les cordons ben serrés pour pas que ma fille devienne assimilée ». Sans doute ce double emploi du même exemple est-il le reflet de la gestion de l'ambivalence et de sa manipulation tactique.

Une ambivalence productive

De l'écriture de Leblanc, de Daigle et de Babineau à *Johnny Talk-Talk*, en passant par les discussions à « Acadie urbaine » et les conversations de salon se dessine un portrait résolument instable, fluctuant, de Moncton et de ses représentations. Ce portrait est fait de pratiques contradictoires, qui suggèrent une créolisation culturelle en cours mais aussi une gestion minutieuse de ses enjeux. La créolisation de l'Acadie monctonienne est sans doute le destin d'un groupe minorisé de longue date. Elle est aussi une stratégie signalant des rapports de force plus ambigus qu'il n'y paraît à première vue. Pour en rendre compte, le spectre de l'assimilation et la promesse d'une identité nationale vigoureuse demeurent pertinents. Mais ils sont également bien insuffisants. En effet, le discours

savant des dernières années est passé, partout en Occident, d'une valorisation de l'identité à un intérêt marqué pour les phénomènes d'hybridation, libérant un peu le chiac de son stigmate d'assimilation. Sans compter que l'urbanisation accrue de l'Acadie a fait de Moncton non plus le lieu d'effritement de l'identité acadienne, mais un moteur puissant de son développement. Comme le suggère Maurice Basque (2005), l'Acadie est en pleine monctonisation. Cette évolution autorise la création de nouvelles projections – par exemple, celle proposée récemment par Joël Belliveau, d'« une Acadie inclusive mais non étouffante » qui mettrait l'accent sur la réciprocité :

Il faut réaliser qu'on vit dans une société intéressante, et que par conséquent d'autres peuvent vouloir se joindre à nous. Puis leur faire une place. Il faut réaliser que l'assimilation et les migrations peuvent aller dans les deux directions. Il est impossible de faire en sorte qu'AUCUN jeune acadien ne se tourne vers l'anglais; c'est le droit de chacun de faire sa vie; tous peuvent suivre leurs cœurs. Mais on PEUT faire ce qu'il faut pour que des jeunes anglophones veuillent participer à la sphère acadienne, puis les y accueillir. [...] Moi, je pense qu'il n'y a aucune raison pourquoi on ne pourrait pas viser un « double déficit zéro » d'ici 15-20 ans. Avoir autant de transferts linguistiques vers le français que l'inverse; avoir autant d'immigrants que d'émigrants. Non seulement cela assurerait-il la perpétuation d'une société acadiano-francophone d'ici, mais ça provoquerait aussi un enrichissement substantiel de cette société (2005).

Incidentement, le projet ébauché par Belliveau montre l'hétérogénéité du Moncton acadien, dans la mesure où il se veut une tentative explicite « de penser à l'extérieur du discours des (ex) militants de la génération du baby boom » qui domine la scène publique. Originaire d'une zone de contact et tentant de répondre à sa complexité, ce projet tire profit du paradigme qui émerge de l'étude d'autres zones de contact. « *Along with rage, incomprehension, and pain, there [are] exhilarating moments of wonder and revelation, mutual understanding, and new wisdom* », écrit Pratt, qui qualifie ces moments de « *joys of the contact zone*¹⁸ ». Pour Pratt comme pour Belliveau, en de tels lieux, lors de tels moments, « *No one [is] excluded, and no one [is] safe* » (Pratt, 1999).

NOTES

1. Dorénavant, les références à cet ouvrage seront indiquées dans le texte par le sigle *MM*.

2. Chantal G. Richard remarque à la fois que « [l']attrait vers l'ailleurs et vers l'autre est une thématique importante dans le roman » (1998 : 22) et que « malgré la volonté de Leblanc de s'exprimer en "un mélange de français dit standard et de vieux français acadien [...] parsemé de bouts d'anglais", il finit par bifurquer vers le français standard » (p. 33).
3. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées dans le texte par le sigle *PD*.
4. Raoul Boudreau le faisait remarquer à propos de *Pas pire* (2000 : 53-54).
5. Sur cette démarcation entre les Acadiens et les « Anglais » dans *Bloupe*, voir aussi Leclerc (2005 : 281-293).
6. Sonya Malaborza décrit l'écriture du chiac à « Acadie urbaine » comme un exercice de style (entrevues, 12 mai et 16 août 2005). J'ai moi-même pu noter la différence stylistique entre les travaux de certains étudiants de l'Université de Moncton et leurs contributions au forum. Outre Sonya Malaborza, Paul Bossé, Clint Bruce, Pénélope Cormier, Jean-Marc Dugas, Mathieu David Vautour et Chantal White ont tous aimablement accepté de mettre mes observations sur le chiac et l'hybridité à l'épreuve de leurs commentaires. Ces entrevues ont eu lieu en août 2005. Avant eux, au cours de conversations durant l'automne 2004 et l'hiver 2005, Rose Després m'a également fait part de ses perceptions. Qu'ils et elles en soient remerciés.
7. Il ne s'agit pas, ici, de décrire le chiac comme un créole au sens linguistique du terme. Les tenants de cette perspective semblent plutôt employer le terme de « créole » dans une optique culturelle qui valorise l'hybridation sans souci de pureté, au détriment de l'origine.
8. Les noms des intervenants apparaissent ainsi dans le forum de discussion.
9. Écrit sur le vif, le texte des discussions n'a pas bénéficié de l'apport de réviseurs et d'éditeurs, ni même, dans bien des cas, d'une relecture de la part de ses auteurs. C'est pourquoi je me suis permis, sans modifier le style, d'en corriger les coquilles.
10. Merci à Stéphanie Nutting d'avoir attiré mon attention sur la spécificité de l'usage de l'anglais dans le chiac d' « Acadie urbaine ».
11. Blommaert et Verschueren effectuent leur constat à partir de diverses sociétés européennes, et surtout de la société flamande. Incidemment, leurs conclusions éclairent également les dynamiques idéologiques qui prévalent au Québec, en Acadie et ailleurs au Canada français.
12. Notons qu'Amélie n'est pas seule à procéder à une telle hiérarchisation. Dans le débat en cours sur le chiac, j'ai pu en observer plusieurs manifestations. Maintenant que le chiac peut légitimement être revendiqué comme signe d'acadianité, ce code lui-même est rarement remis en question par les générations post-*baby boom*. Par contre, si tous se revendiquent du chiac, la question reste entière à savoir quel chiac est acceptable. Aussi est-il courant pour les locuteurs de décrire leur propre usage comme du chiac et d'affubler les autres pratiques hybrides d'un nom différent. Voir par exemple la distinction effectuée un peu plus loin par Paul Bossé entre le chiac et le franglais.
13. Certains locuteurs rencontrés par Perrot vont jusqu'à parler de « chiac correct »! (Perrot, 2005.)
14. Une autre discussion du même forum portait entièrement sur *Johnny Talk-Talk*.
15. L'article n'est plus en ligne, mais il semble qu'un membre d' « Acadie urbaine » en ait été l'auteur, ce qui indiquerait que des Acadiens, dans la promotion de leurs activités culturelles, participent à la scène locale par-delà les frontières linguistiques. Voir ing, « Y'a t'y t'chequ'un... », 11 juin 2004.
16. « dans leur réception comme dans leur production » De cette hétérogénéité témoignent les différences de perception à l'égard du *Johnny Talk-Talk* selon les lieux de discussion. Là où « Acadie urbaine » s'est montrée enthousiaste, l'émission a été jugée ennuyante par plusieurs participants du « Moncton locals », qui réservaient leurs plus vives critiques à son hôte.
17. En entrevue, Pénélope Cormier insiste sur le caractère dialogique des prises de position à l'endroit du chiac. En effet, chacune de ces prises de position est partielle et oppositionnelle : elle répond à une objection formulée précédemment ou pressentie.
18. « Avec la rage, l'incompréhension la douleur, il y a des moments grisants d'émerveillement et de révélation, de compréhension mutuelle et de sagesse nouvelle »; « joies de la zone de contact ».

BIBLIOGRAPHIE

Acadie urbaine, [En ligne], [http://www.acadieurbaine.net].

Hihi, « Y'a t'y t'chequ'un qui a été voir Johnny Talk-Talk hier », discussion commencée le 10 juin 2004, [En ligne], [http://d4412086.u51.theprint.ca/site/messenger/viewtopic.php?t=411&highlight=johnny+talktalk&sid=b1046c25822a98270a61405fbc5b48a] (30 août 2006).

Ville hybride ou ville divisée : à propos du chiac

- Actualités, « Convention de la SAANB », discussion commencée le 4 octobre 2004, [En ligne], [http://d4412086.u51.theprint.ca/site/messenger/viewtopic.php?t=679&postdays=0&postorder=asc&start=45&sid=e366be6b84528605edcc11b494a07e79] (30 août 2006).
- Histoire du monde et histoire acadienne, « Quoi tu parles about : où sont les limites linguistiques », discussion commencée le 1^{er} février 2005. [En ligne], [http://d4412086.u51.theprint.ca/site/messenger/viewtopic.php?t=918&start=0&sid=e366be6b84528605edcc11b494a07e79] (30 août 2006).
- BABINEAU, Jean (1993), *Bloupe*, Moncton, Perce-Neige.
- BABINEAU, Jean (2003), *Vortex*, Moncton, Perce-Neige.
- BASQUE, Maurice (2005) « De l'acadianisation de Moncton à la monctonisation de l'Acadie », communication présentée au colloque « Cultures minoritaires et urbanité : explorations, théories et méthodes », Université de Moncton, du 22 au 24 septembre.
- BELLIVEAU, Joël (2005), « Fierté ou confiance : vers une Acadie inclusive et non étouffante », section « Textes », [En ligne], [http://www.acadieurbaine.net].
- BLOMMAERT, Jan, et Jef VERSCHUEREN (1998), *Debating Diversity: Analysing the Discourse of Tolerance*, Londres et New York, Routledge.
- BOUDREAU, Annette, et Matthieu LEBLANC (2000), « Le français standard et la langue populaire : comparaison du débat et des enjeux au Québec et en Acadie depuis 1960 », dans Fernand Harvey et Gérard Beaulieu (dir.), *Les relations entre le Québec et l'Acadie : de la tradition à la modernité*, Québec, Éditions de l'IQRC; Moncton, Éditions d'Acadie, p. 211-235.
- BOUDREAU, Raoul (2000), « Les français dans *Pas pire* de France Daigle », dans Robert Viau (dir.), *La création littéraire dans le contexte de l'exiguïté*, actes du 9^e colloque de l'Association des professeurs des littératures acadienne et québécoise de l'Atlantique, Beaufort, MNH, p. 51-63.
- CHIASSON, Herménégilde (1998), « Traversées », *Tangence*, n° 58 (octobre), p. 77-92.
- CHIASSON, Herménégilde (2004), « Le bilinguisme, un certain nombre d'évidences pour ajouter à la confusion », conférence présentée lors du colloque « Le livre à la croisée des langues : la production littéraire dans un contexte de bilinguisme », Salon du livre de Montréal, 17 novembre, inédit.
- DAIGLE, France (2002), *Petites difficultés d'existence*, Montréal, Boréal.
- DOYON-GOSSELIN, Benoît, et Jean MORENCY (2004), « Le monde de Moncton, Moncton ville du monde : l'inscription de la ville dans les romans récents de France Daigle », *Voix et images*, n° 87 (printemps), p. 69-83.
- Here, *New Brunswick's Urban Voice* (2004), [En ligne], [http://www.herenb.com].
- LEBLANC, Gérard (1997), *Moncton Mantra*, Moncton, Perce-Neige.
- LECLERC, Catherine (2005), « De Bloop à Bloupe, de Moncton à Moncton : l'énonciation de la ville dans *Bloupe* de Jean Babineau », dans Adelaide Russo et Simon Harel (dir.), *Lieux propices : l'énonciation des lieux et le lieu d'énonciation dans les contextes francophones*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 281-293.
- LORD, Marie-Linda (2005), « Une certaine schizophrénie urbaine : l'héritage culturel et l'expérience immédiate de la ville dans la littérature acadienne », communication présentée au colloque « Cultures minoritaires et urbanité : explorations, théories et méthodes », Université de Moncton, du 22 au 24 septembre.
- Moncton Locals (2005), Message boards, [En ligne], [http://media.locals.ca/localsconf/].
- General discussion, « Highly important! Missing Moncton Kids Website », discussion commencée le 3 février 2005. [En ligne], [http://media.locals.ca/localsconf/viewtopic.php?t=19090&postdays=0&postorder=asc&start=15], (30 août 2006).
- PARÉ, François (2003), *La distance habitée : essai*, Ottawa, le Nordir.
- PAYETTE, Dominique (2005), émission *Porte ouverte*, Première Chaîne de Radio-Canada, juin. Série de reportages sur la culture à Moncton.
- PERROT, Marie-Ève (2005), « Le chiac de Moncton : description synchronique et tendances évolutives » dans Albert Valdman, Julie Auge et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord : état présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 307-326.
- PERROT, Marie-Ève (2006), « Statut et fonction symbolique du chiac : analyse de discours épilinguistique », *Francophonies d'Amérique*, n° 22 (automne), p. 141-152.
- PRATT, Mary Louise ([1991] 1999), « Arts of the Contact Zone », dans David Bartholomae et Anthony Petrofsky (dir.), *Ways of Reading*, 5^e édition, New York, Bedford/St. Martin's, [En ligne], [http://web.nwe.ufl.edu/~stripp/2504/pratt.html], (30 août 2006).
- RICHARD, Chantal G. (1998), « La problématique de la langue dans la forme et le contenu de deux romans plurilingues acadiens : *Bloupe* de Jean Babineau et *Moncton Mantra* de Gérard Leblanc », *Études en littérature canadienne = Studies in Canadian Literature*, vol. 23, n° 2, p. 19-35.
- Rogers, réseau de télévision, [En ligne], [http://www.televisionrogers.com].
- Johnny Talk-Talk, résumé de l'émission, Câble 9 Moncton, [En ligne], [http://www.televisionrogers.com/option.asp?id=12&rid=25&sid=1644], (30 août 2006).